

« Adapter les territoires aux risques climatiques : une approche comparée des enjeux financiers et assurantiels liés au recul du trait de côte et aux inondations »

Equipe Romain Harlé (FCL Gérer la cité), Marie Llorente

Avec la participation de Emmanuelle Martin Responsable du service Environnement et Ressources Naturelles, Région Normandie

Introduction et animation : Françoise Navarre



Adapter les territoires aux risques climatiques

Une approche comparée des enjeux financiers et assurantiels liés au recul du trait de côte et aux inondations

EROIN • Colloque du 8
septembre 2026

R. Harlé, F. Castillo-Soler (FCL) • M.
Llorente (MLL conseil et recherche)

www.fcl.fr



De l'assurabilité des actifs à l'assurabilité territoriale

Un paradoxe pour les collectivités

Adapter leur territoire aux risques et, en même temps, préserver leur assurabilité et celle de leurs administrés.

Un enjeu de profil de risque

La soutenabilité des couvertures ne dépend plus du seul patrimoine public, mais du profil de risque de tout le territoire.

Un sujet de finances locales

Coût de l'assurance, temporalité de la taxe GEMAPI, financement de la recomposition.

« L'ensemble des conditions économiques, juridiques, techniques et relationnelles qui rendent possible, ou non, l'accès à une mutualisation assurantielle effective. »

Deux notions à distinguer — l'assurabilité des actifs (patrimoine) et l'assurabilité du territoire (bassin de risque dans son ensemble).

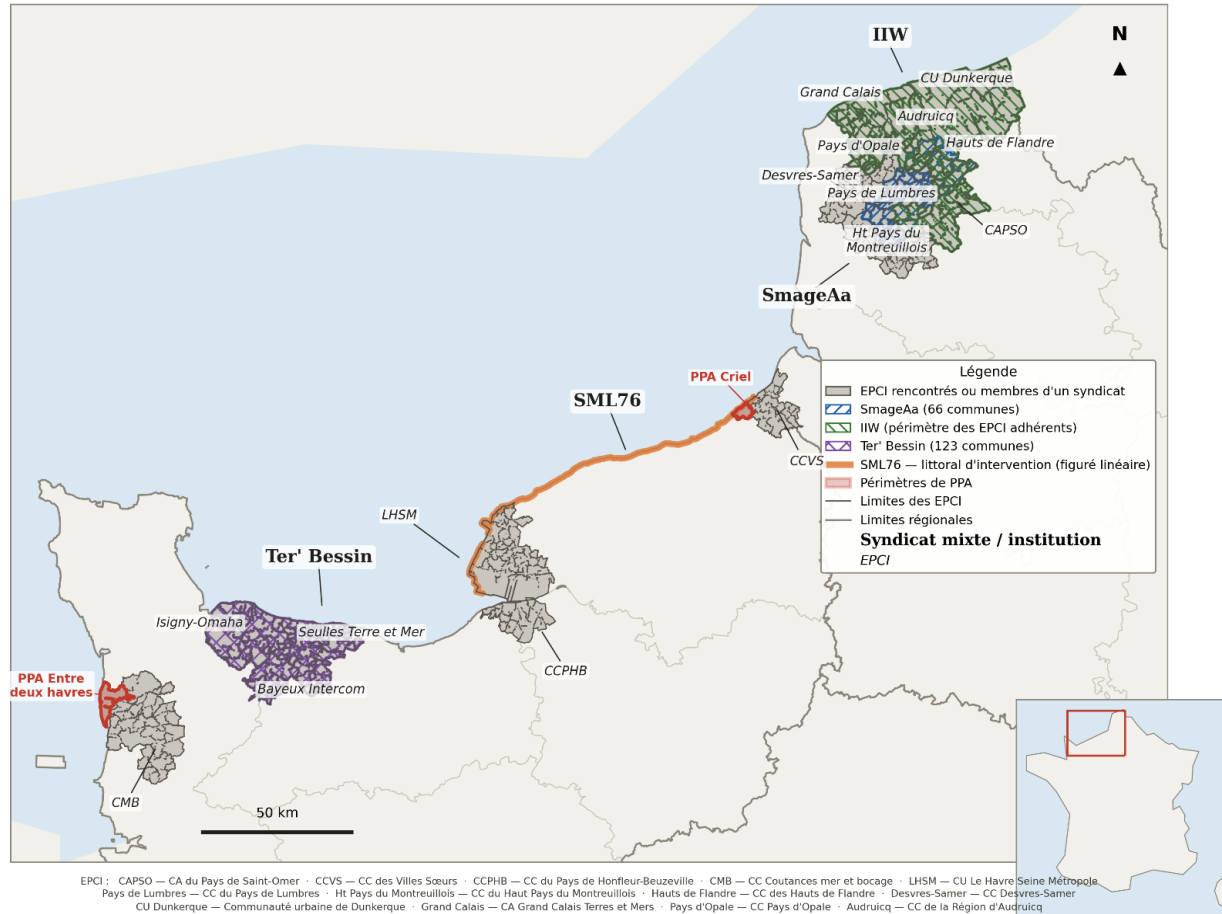
Les conditions de l'assurabilité du territoire

Elle n'assure pas à la place du marché ni de l'État : elle organise les conditions qui rendent le territoire assurable dans la

- 1 **Un périmètre d'action pertinent**
- 2 **Une ingénierie continue et cofinancée**
- 3 **Une chaîne documentaire complète**
- 4 **Une capacité d'intermédiation et d'ingénierie assurantielle**
- 5 **Une articulation avec la solidarité nationale**

Deux phases, sept territoires enquêtés

Territoires de la recherche — mission EroIn, phase 2
Normandie et Hauts-de-France, périmètres au 1er janvier 2026



2 phases : état des lieux national puis terrain

≈ 15 entretiens approfondis

7 territoires étudiés sur 2 régions : Normandie et Hauts-de-France

EPCI : CAPSO — CA du Pays de Saint-Omer · CCVS — CC des Villes Sœurs · CCPhB — CC du Pays de Honfleur-Beuzeville · CMB — CC Coutances mer et bocage · LHSM — CU Le Havre Seine Métropole
Pays de Lumbres — CC du Pays de Lumbres · HT Pays du Montreuillois — CC du Haut Pays du Montreuillois · Hauts de Flandre — CC des Hauts de Flandre · Desvres-Samer — CC Desvres-Samer
CU Dunkerque — Communauté urbaine de Dunkerque · Grand Calais — CA Grand Calais Terres et Mers · Pays d'Opale — CC Pays d'Opale · Audruicq — CC de la Région d'Audruicq
Bayeux Intercom · Isigny-Omahla — Isigny-Omahla Intercom · Seules Terre et Mer — CC Seules Terre et Mer

Syndicats et institutions : SmageAa — Synd. mixte de gestion des eaux de l'Aa · IiW — Institution intercommunale des Wateringues · Ter' Bessin — Synd. mixte Ter' Bessin · SML76 — Synd. mixte du littoral de la Seine-Maritime
PPA : « Entre deux havres » (Agon-Coutainville, Blainville-sur-Mer, Gouville-sur-Mer — signé le 26/10/2021) · « Criel » (Criel-sur-Mer)

Sources : contours communaux Etalab/DGPR (cadastre), 2025-2026 — périmètre IiW : union des EPCI adhérents ; SML76 : figuré par le linéaire côtier de la Seine-Maritime.
Réalisation : FCL Gérer la Cité, 2026 — Projection : RGF93 / Lambert-93.

Polders, bassins fluviaux, estuaires, littoraux : une diversité de configurations.



DIAGNOSTIC

Une dégradation du régime assurantiel, éprouvée sur le terrain

× 7

Prime dommages aux biens du Havre entre 2023 et 2024 ; franchise incendie à 1 M€.

200 → 385 k€

Budget assurance de la CAPSO ; 300 k€ de franchise ; une offre à 1 M€ / 1 M€ refusée.

0

Assurance de responsabilité civile GEMAPI à Ter'Bessin.

Retraits d'assureurs, résiliations sèches, appels d'offres infructueux, franchises dissuasives.



INTERMÉDIATION

En première ligne pour les habitants et les entreprises

Intermédiation post-sinistre

Guichet unique et relais de l'obligation d'assurance (Maison de l'habitat, CAPSO).

Sous-déclaration et auto-assurance subie

Le même arbitrage défensif, côté collectivités comme côté entreprises.

Rachat et démolition

Neutraliser des secteurs entiers plutôt que réparer maison par maison (Blendecques, Arques).

Décoïncidence foncière

À Coutances, un déficit initial de plusieurs millions d'euros sur les sites de départ.

Différentes typologies de stratégie d'adaptation

Recomposition anticipée

Coutances, Criel : trajectoire décidée et opposable.

PPA « Entre deux havres » signé fin 2021, sites de repli intégrés au PLUi et échéanciers à 5, 10 et 30 ans.

Retrait sous la crise

CAPSO, SmageAa : recomposition imposée par les inondations.

Fonds Barnier mobilisé pour neutraliser des îlots entiers plutôt que réparer maison par maison (Blendecques, Arques).

Maintien sans repli

Wateringues, et un repli différé aux Villes Sœurs et à la CCPHB.

Repli structurellement impossible à l'IIW (polder, 450 000 hab.) ; protection différée mais jugée non soutenable à taxe inchangée.

Des ressources fiscales non corrélées aux besoins

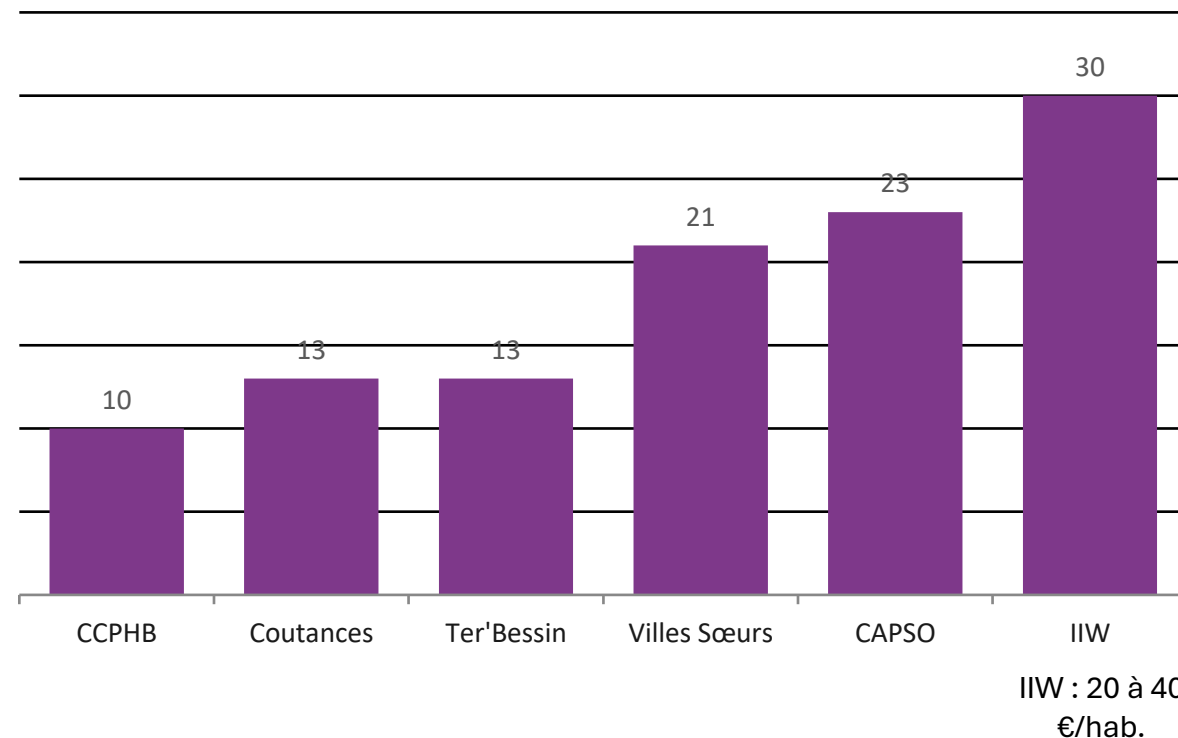
Une ressource fiscale qui varie fortement selon les territoires.

Du simple au quadruple, sans lien clair avec le niveau de risque : la CCPHB, exposée à une combinaison rare d'aléas, mobilise environ 10 €/hab., contre 20 à 40 € à l'IIW.

Un écart de moyens humains plus prononcé encore

22 agents à l'IIW contre un seul agent, voire aucun service dédié, à la CCPHB : les recettes et l'ingénierie ne se recouvrent pas.

Taxe GEMAPI par habitant (ordre de grandeur, €/hab.)





Ce que l'échelon local ne peut pas couvrir



Responsabilité civile GEMAPI

Une défaillance de marché de portée nationale, pas un défaut local.



Érosion côtière

Sans dispositif dédié, hors du régime CatNat et du fonds Barnier.



Architecture financière

La taxe annuelle ne finance pas un investissement décennal.



Doctrines de l'État

Un même aléa traité différemment (Criel / Ault).

Des pistes emboîtées : local, national, assurantiel

Collectivités

- Pérenniser et mutualiser l'ingénierie
- Structurer l'achat d'assurance
- Observer le défaut de couverture

État et financeurs

- Garantir la RC GEMAPI
- Doter l'érosion d'un cadre propre
- Bâtir une architecture financière de la recomposition
- Harmoniser les doctrines

Assureurs

- Valoriser la prévention documentée
- Ouvrir les données de sinistralité
- Prévenir les zones inassurables

En écho au rapport Langrenay, à la décote de la loi Climat et Résilience et à la surprise CatNat.